

ÉTAT SÉCURITAIRE VERSUS SÉCURITÉ SOCIALE

Histoire de la sécurité, entre monopole d'État et émancipation collective



Par Pietro Tosi
animateur CIEP-MOC Bruxelles

La sécurité constitue aujourd'hui un enjeu politique, médiatique et sociétal formidable. Depuis la date tragique du 22 mars, la sécurité envahit l'espace public et constitue une préoccupation majeure pour les citoyen-ne-s.

Mais qu'est-ce que la sécurité ?

Le terme "sécurité" n'a pas toujours eu le sens sécuritaire que nous connaissons aujourd'hui.

Dans l'antiquité, la sécurité a été conçue tout d'abord comme une disposition de l'âme à atteindre la fermeté face aux vicissitudes du monde. Durant la modernité, le concept se transforme en une sécurité objective, un ordre matériel caractérisé par une absence de dangers. Cette sécurité était censée être garantie par l'État via différents outils (surveillance, raison d'État, état d'exception, etc.). On est passé d'une conception de la sécurité comme résultat d'une pratique spirituelle à une forme de technique gouvernementale qui met l'État au centre.

C'est surtout la deuxième vision qui est utilisée aujourd'hui. La sécurité va définir tout à la fois la compétence exclusive et la fonction de l'État. On peut distinguer trois facettes de la sécurité étatique qui correspondent à trois dimensions fonctionnelles de l'État : la sécurité juridique, la sécurité policière et la sécurité sociale.

Aujourd'hui, une opposition fondamentale existe entre deux manières différentes de concevoir le rôle de l'État en matière de sécurité. D'un côté, l'État sécuritaire émanant d'une gouvernance judiciaire et policière. De l'autre, l'organisation de la sécurité sociale, une compétence de l'État nécessaire à la sécurité collective de ces citoyen-ne-s. Soit maintien et sauvegarde de l'ordre public soit conservation des biens et des personnes.

État sécuritaire vs Sécurité Sociale

La sécurité policière est caractérisée par des réglementations et des systèmes de surveillance visant à la survie des institutions étatiques, suivant trois registres : la répression (l'État ayant le monopole de la violence), l'exception (mesures d'exception, état d'urgence, état d'exception, état de siège, etc.), mais aussi le renseignement (contrôle secret des individus suspectés de menacer l'ordre public)¹.

Ces pratiques de sécurité policière peuvent assez vite menacer les droits fondamentaux des individus (liberté de circulation, droit à la vie privée, droit d'expression, droit de grève, etc.).

Elles définissent un mode de gouvernement sécuritaire qui fait passer le maintien de l'ordre avant le respect du droit des personnes. La sécurité se définit donc de manière négative, c'est à dire face à un danger, un risque² ou un péril pour l'unité de l'État.

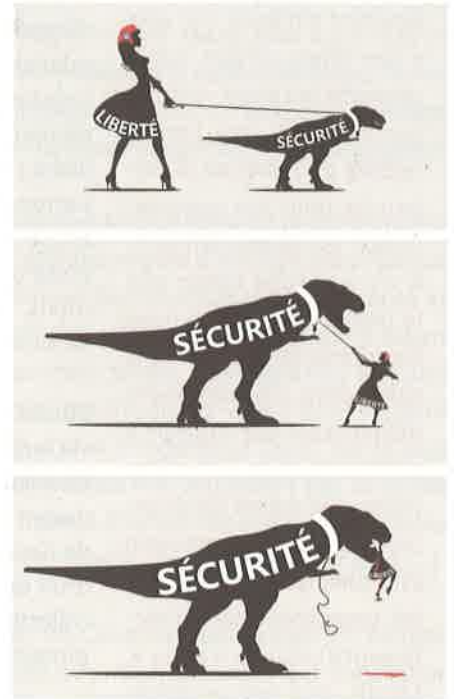
La sécurité sociale, au contraire, incarne un sens opposé à celui de la sécurité policière. En effet, pour se sentir en sécurité, il faut aussi pouvoir subvenir à ses besoins, avoir

un travail correctement payé, un logement de qualité, un accès aux soins et à un enseignement de qualité, relevant des droits économiques, sociaux et culturels qui visent à assurer un niveau de vie digne et adéquat pour tous les citoyens. Cette forme de sécurité, qu'on a appelé sécurité sociale, n'a rien à voir avec une forme négative de sécurité basée sur la simple absence de violences et la seule défense de l'ordre établi.

La sécurité sociale se fonde sur une force collective constructive qui vise la mise en place d'une communauté de secours et d'entraide reconnue par la loi. C'est un mécanisme de solidarité collective qui vise l'égalité entre tous les membres de la société via des mécanismes de partage des richesses.

La sécurité sociale est une autre manière de concevoir la sécurité dans une société donnée. Il ne s'agit surtout pas de dire que la légitimité de l'État résiderait seulement dans le maintien de l'ordre public via la police et les tribunaux (à l'intérieur) et l'armée (à l'extérieur). Il s'agit au contraire d'affirmer que la seule sécurité possible est celle des droits sociaux et collectifs qui sont la base d'une société véritablement égalitaire.

L'État a donc le rôle de garantir et d'inscrire dans la réalité les droits politiques et sociaux de chacun.⁴



¹ F. Gros, *Le principe sécurité*, Ed. Gallimard, Paris, 2012.

² G. Agamben, *État d'exception, Homo Sacer*, Paris, Éditions du Seuil, 2003.

³ U. Beck, *La Société du risque : Sur la voie d'une autre modernité*, Aubier, 2001

⁴ B. Spinoza, *Traité Politique*, Presses Universitaires de France – PUF, 2013



4. Discriminations :

Une discrimination est une forme d'hostilité qui se manifeste par un traitement moins favorable d'un individu par rapport à d'autres dans une situation pourtant similaire. Cet acte a des effets directs sur la personne qui en est victime : par exemple, une femme refusée à l'entretien d'embauche pour son appartenance au genre féminin. Il n'y a aucune raison que le genre intervienne dans les critères de sélection. Elle subit donc un traitement défavorable par rapport à un homme, face à un même poste, une même situation. Les discriminations peuvent être directes ou indirectes. Les premières visent directement l'individu « autre », tandis que les secondes créent l'inégalité de traitement de manière moins visible. Elles reflètent un système social ou un règlement qui néglige la diversité des êtres humains et qui, sous couvert d'universalisme, défavorise un groupe (l'interdiction de couvrir en chef pour tous dans les écoles vise particulièrement les femmes musulmanes).

Anne-Claire Orban
Chargée d'études et
d'animation
Pax Christi
Wallonie-Bruxelles

Aujourd'hui, au contraire, les politiques néolibérales détruisent la sécurité sociale alimentant un contexte d'insécurité générale. Puis l'État, pour se protéger de ses contradictions, s'enferme dans une bulle sécuritaire.

La privatisation des services publics, le démantèlement de la protection sociale, les restructurations et fermetures d'entreprises, mais également la dégradation des conditions de travail (pression salariale à la baisse, multiplication des contrats précaires, horaires de plus en plus flexibles...) démontrent clairement l'attaque du néolibéralisme contre les droits sociaux. En parallèle, le patronat exige la limitation du droit de grève, empêchant les travailleur-se-s de mettre en place un rapport de forces pour défendre leurs droits. Le principe de la sécurité « sécuritaire » va à l'encontre du principe de sécurité sociale.

Durant plusieurs décennies, l'institution étatique, via la répression policière, s'est acharnée contre les travailleur-se-s (dont les réunions furent interdites durant une large partie du 19^{ème} siècle). Conquis de haute lutte, malgré la répression de l'État, le droit de grève a donné des moyens de pression collectifs aux travailleur-se-s pour construire la protection sociale⁵.

Fruit de cette lutte, la protection sociale a été un processus de démocratisation de l'économie qui

a contribué à façonner une société plus sûre, en accordant des droits sociaux aux travailleur-se-s et en mettant en place des filets de protection permettant théoriquement à tou-te-s (y compris les plus pauvres) d'avoir accès à des soins de santé et à un revenu minimum.

La sécurité est un thème plus complexe qu'il n'y paraît au premier abord. Selon qu'on optera pour une définition (l'État sécuritaire) ou l'autre (le droit d'avoir les moyens de vivre dignement dans une société pacifique), les perspectives sont très différentes.

Les deux visions peuvent entrer en conflit, lorsque des politiques sécuritaires servent à remettre en cause des acquis sociaux. C'est ce qui s'est produit en Grèce et en Espagne (notamment), où les manifestations massives contre l'austérité ont donné lieu à des actions très musclées des forces de l'ordre. C'est ce qui se produit en Belgique, quand le gouvernement investit 15 milliards dans la défense alors qu'il rabote les budgets de la sécurité sociale. Dans les faits, la démocratie des droits sociaux et la défense de l'État via les outils sécuritaires sont en contradiction.

Si pour la sécurité sociale, la liberté matérielle, sociale et politique de ses membres est la première des sécurités, pour le gouvernement sécuritaire, la première des libertés, c'est la sécurité de l'État.

⁵ B. Poncelet, *La gouvernance sécuritaire: un danger pour la démocratie ?*, CEPAG, 2013.



A la plus souriante des militantes, Geneviève Petit, qui nous a quittés le 16 avril dernier.

Merci pour les nombreuses luttes que tu as menées au croisement de toutes les injustices, tous les liens que tu as construits et les réseaux que tu as alimentés, les bonnes idées et l'esprit constructif que tu as amenés,

Tu as toujours agi avec une grande cohérence entre tes convictions et tes actes tant militants que quotidiens, toujours à l'écoute des autres,

Tu t'es engagée dans chacune de nos organisations avec force, persévérance, enthousiasme et bonne humeur.

En souvenir de toi, nous poursuivrons la lutte contre toutes les formes d'inégalités et nous tenterons de donner corps, comme toi, chaque jour, au concept de solidarité,

Merci et au revoir Geneviève